



Transferts de fonds de la diaspora africaine :

La BAD, le gouvernement français et le FIDA lancent un fonds multilatéral

Tunis, le 20 octobre 2009 – Le président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), M. Donald Kaberuka, procèdera le 23 octobre à Paris, aux côtés M. Eric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, ainsi que du représentant du Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), à la signature de l'accord portant création du Fonds fiduciaire sur les transferts de fonds des migrants.

Cette signature confirme l'engagement de la Banque africaine de développement et de la France, auxquelles s'est joint le FIDA, dans leurs efforts conjoints de mobilisation des compétences et des ressources des migrants au service du développement de l'Afrique. La contribution de la France au lancement de ce fonds avec une dotation initiale de 6 millions d'Euros prend un sens tout particulier dans le contexte de la crise financière et économique actuelle.

Ce fonds, administré et géré par la BAD, est ouvert à d'autres donateurs -Etats ou institutions. Il vise à fournir des financements pour :

- l'amélioration des connaissances sur les transferts des fonds des migrants en Afrique ;
- l'appui aux réformes des cadres réglementaires nécessaires à l'amélioration des conditions de transfert ;
- le développement de produits financiers ;
- et l'appui à l'investissement productif et au développement local dans les pays d'origine des migrants.

Ce sont les conclusions et les recommandations de l'étude conduite par la BAD et financée par la France, présentées à Paris en janvier 2008, qui ont servi de base au lancement de l'initiative « Migration et développement » de la Banque et à la création de ce Fonds multilatéral.

Cette étude a permis d'établir un état des lieux global des flux financiers issus de la diaspora, d'identifier les mécanismes qui gouvernent le marché des transferts de fonds et les déterminants de l'offre et de la demande. Portant sur les transferts de fonds des migrants entre France et quatre pays africains (Comores, Mali, Maroc et Sénégal), l'étude montre que le volume des transferts représente entre 9 et 24% du PIB des pays étudiés et entre 80 et 750% de l'aide publique au développement dont ils sont bénéficiaires. Elle a souligné l'importance qu'il convient d'accorder à la question des coûts de transfert encore trop élevés et à celle de la diversification des produits financiers et du renforcement de l'infrastructure financière, celle de l'industrie de la microfinance en particulier.

Ce sont tous ces aspects que le nouveau fonds, en appui à l'initiative « Migration et développement » de la BAD, prendra en considération dans une démarche concertée, impliquant l'ensemble des parties prenantes, les migrants, les ménages bénéficiaires, les collectivités locales, les gouvernements, les opérateurs financiers et les partenaires au développement.